



2016/2118(BUD)

18.11.2016

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission des budgets

sur la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017
(2016/2118(BUD))

Rapporteure pour avis: Monica Macovei

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. prend acte de la proposition faite par la Commission dans le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017 visant à mobiliser la marge pour imprévus à hauteur de 1 164,4 millions d'euros en crédits d'engagements au-delà du plafond des engagements de la rubrique 3 afin de répondre aux besoins de crédits supplémentaires qu'impliquent la crise sécuritaire et les défis migratoires et humanitaires dans l'Union, en raison de l'épuisement de la marge disponible à la rubrique 3 et de l'instrument de flexibilité pour 2017;
2. estime probable de voir apparaître de nouveaux besoins financiers en 2017 liés aux crises en matière de sécurité intérieure et aux défis actuels sur le plan humanitaire, migratoire et des réfugiés; reconnaît que ces besoins pourraient être largement supérieurs aux crédits disponibles à la rubrique 3; rappelle qu'aucune marge supplémentaire n'est disponible sous le plafond de la rubrique 3; demande par conséquent à la Commission de préciser si, et de quelle manière, il serait possible de mobiliser des fonds additionnels au titre de la marge pour imprévus en vue de répondre aux potentiels besoins financiers supplémentaires au titre de la rubrique 3 pendant l'année 2017;
3. se félicite des propositions de la Commission visant à renforcer les crédits de la rubrique 3 de 2,55 milliards d'euros sur la période 2018-2020 dans le cadre de la révision à mi-parcours du CFP, ce afin de prévoir des moyens suffisants pour les agences relevant de la justice et des affaires intérieures et de tenir compte des propositions récentes de la Commission dans le domaine de la sécurité et de la migration; rappelle qu'il est nécessaire d'apporter une réponse immédiate aux défis que constituent les crises sécuritaires, les migrations et la question des réfugiés et estime important que toutes les parties intéressées observent la pleine transparence des paiements ainsi qu'un suivi et des rapports réguliers; regrette que la Commission n'ait pas profité de la révision à mi-parcours du CFP pour ajuster le plafond en conséquence;
4. rappelle que la répartition équitable et transparente des financements entre les différents objectifs du Fonds «Asile, migration et intégration» (ci-après le «Fonds») constituait une priorité pour le Parlement au cours des négociations qui ont conduit à l'adoption du règlement (UE) n° 516/2014 du Parlement européen et du Conseil¹ qui a créé le Fonds; invite la Commission à augmenter en conséquence le nombre de lignes budgétaires relevant du Fonds afin de faciliter une meilleure lisibilité et davantage de transparence quant à la façon dont seront dépensées les ressources financières allouées aux différents objectifs, et donc à ces lignes budgétaires; invite, en particulier, la Commission à établir une distinction, dans tous les prochains projets de budget, entre les dépenses consacrées à la promotion de stratégies de retour équitables, et les dépenses affectées à la migration légale et à la promotion

¹ Règlement (UE) n° 516/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant création du Fonds «Asile, migration et intégration», modifiant la décision 2008/381/CE du Conseil et abrogeant les décisions n° 573/2007/CE et n° 575/2007/CE du Parlement européen et du Conseil et la décision 2007/435/CE du Conseil (JO L 150 du 20.5.2014, p. 168).

de l'intégration effective des ressortissants de pays tiers, comme cela est proposé au point 12 de l'avis du 24 septembre 2014 de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures à la commission des budgets relatif à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015¹;

5. prend acte de la mobilisation de la marge pour imprévus pour un montant d'environ 1 milliard d'euros en 2017, dans le but précis de financer les actions proposées par la Commission au titre de la rubrique 4 du CFP (L'Europe dans le monde) dans le cadre de sa communication sur la révision à mi-parcours du CFP (+1,4 milliard d'euros pour la rubrique 4 sur la période 2017-2020); prend note de l'utilisation d'une partie des fonds mobilisés dans le cadre de la marge pour imprévus (750 millions d'euros sur 1 milliard d'euros) pour accroître les crédits alloués à l'instrument de financement de la coopération au développement (+500 millions d'euros) et à l'instrument européen de voisinage (+250 millions d'euros), afin de soutenir les pays méditerranéens et de lutter contre les causes profondes de la migration en aidant les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie; prend également note de l'utilisation de la part restante des fonds mobilisés (250 millions d'euros sur 1 milliard d'euros) pour renforcer la dotation du nouveau Fonds européen pour le développement durable dans le budget 2017, dans le cadre du nouveau plan d'investissement extérieur proposé par la Commission pour lutter à plus long terme contre les causes profondes de la migration.

¹ PE536.206v03-00.

**RÉSULTAT DU VOTE FINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	17.11.2016
Résultat du vote final	+: 38 -: 3 0: 3
Membres présents au moment du vote final	Malin Björk, Caterina Chinnici, Frank Engel, Tanja Fajon, Mariya Gabriel, Kinga Gál, Ana Gomes, Nathalie Griesbeck, Sylvie Guillaume, Jussi Halla-aho, Monika Hohlmeier, Filiz Hyusmenova, Sophia in 't Veld, Sylvia-Yvonne Kaufmann, Marju Lauristin, Juan Fernando López Aguilar, Monica Macovei, Roberta Metsola, Claude Moraes, József Nagy, Péter Niedermüller, Judith Sargentini, Birgit Sippel, Branislav Škripek, Csaba Sógor, Helga Stevens, Traian Ungureanu, Bodil Valero, Harald Vilimsky, Josef Weidenholzer, Kristina Winberg, Tomáš Zdechovský
Suppléants présents au moment du vote final	Anna Hedh, Teresa Jiménez-Becerril Barrio, Ska Keller, Jeroen Lenaers, Andrejs Mamikins, Maite Pagazaurtundúa Ruiz, Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy, Barbara Spinelli
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Lynn Boylan, Verónica Lope Fontagné, Mylène Troszczynski, Tom Vandenkendelaere